

Commune de PONT DE CHERUY

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°14/2021

*L'an deux mil vingt et un, le 25 février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Espace Pontois, sous la présidence de Monsieur Franck BRON, Maire.*

**Présents** : M. Franck BRON, Mme Martine BLACHE, M. Jean-Louis ANDREU, Mme Pauline BON, M. Philippe LAURENT, Mme Sandra CAMPOY, M. Philippe ZUCCARELLO, Mme Pascale MERCIER, M. Daniel POIRIE, Mme Eugénie GRAND, M. Philippe DANGELY, Mme Josiane PAVIET-GERMANOZ, MM. Sébastien BLACHE, Dimitri KOKKINIDIS, Mme Isabelle ROUSSET, M. Steve BIANCHI, Mme Caroline FERRAND, M. Florian D'ANGELO, Mme Catherine LEPETIT, M. Lébicha MANOUKIAN, Mmes Christine TROUBA, Monique RAVOUNA, MM. Jean-Pierre DEBRAY, Anthony NIAVET, Mme Farah GUILLAUMONT.

**Procurations** : Mme Danka DRAGOJLOVIC (pouvoir à M. Jean-Louis ANDREU), Mme Fadoi AQADDOURI (pouvoir à M. Philippe LAURENT), M. Franck LAURENT (pouvoir à M. Dimitri KOKKINIDIS), M. Axel SIMIAN (pouvoir à M. Philippe ZUCCARELLO).

*M. Florian DANGELO a été élu Secrétaire de séance.*

---

### Objet : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

#### Présentation d'un rapport et débat sur les propositions faites

##### Exposé du Maire

Je rappelle au Conseil les dispositions prévues par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRE) modifiant les modalités du débat d'orientations budgétaires.

En effet, ce débat s'effectue au terme de la loi NOTRE à partir d'un rapport établi par le Maire sur les orientations budgétaires proposées pour l'année 2021, débat devant faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal.

Cette information étant donnée, Monsieur Jean-Louis ANDREU 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des Finances présente au Conseil le rapport qui reprend les principales orientations budgétaires envisagées au titre de l'exercice 2021 pour le budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement.

L'ensemble de cette présentation a été réalisée en séance et ce débat a donné lieu à différents échanges et commentaires.

Je propose au Conseil de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 relatif au budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement, sur la base du rapport présenté en séance.

---

### Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, prend acte à **l'unanimité** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 concernant le budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement, sur la base du rapport présenté.

Il est noté que le débat d'orientations budgétaires, préalable au vote du Budget Primitif 2021 de l'Eau et de l'Assainissement a bien eu lieu, conformément aux dispositions de la Loi "NOTRE" du 7 août 2015 et des Articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour copie certifiée conforme  
Pont de Chéruy, le 01 mars 2021  
Le Maire,

